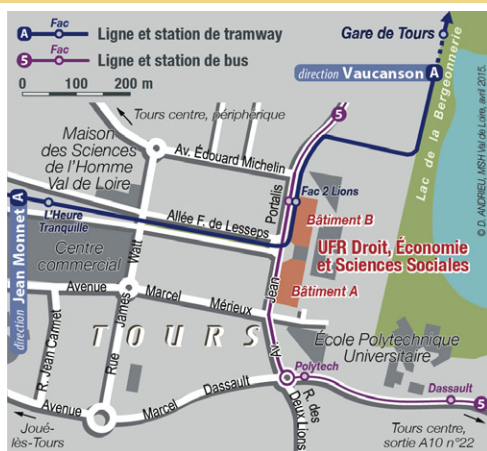


Présentation du colloque

Le lanceur d'alerte (whistleblower) est une nouvelle figure apparue ces dernières années notamment en Europe dans le sillage d'affaires révélées au grand public par des personnes ayant eu connaissance de faits contraires à la probité, la déontologie et l'éthique publiques. Décider de ne plus se taire lorsque le signalement est de bonne foi expose parfois le lanceur d'alerte à des représailles visant à dissuader d'autres personnes de révéler des faits de corruption ou de manquements à la transparence. Ce risque a amené d'une part, la Cour européenne des droits de l'homme à préciser les critères du lanceur d'alerte et l'effectivité de sa protection et d'autre part, l'Union européenne à adopter une importante directive protégeant les lanceurs d'alerte. Ce colloque se propose d'analyser les différents dispositifs juridiques de protection et de réfléchir à l'avenir de cette protection des lanceurs d'alerte dans le cadre du droit européen. Il fera intervenir des universitaires de plusieurs pays européens impliqués dans deux programmes de recherche sur la protection des lanceurs d'alerte : Woodie (Whistleblowing open data impact financé par la Commission européenne) et Whistlepro (pays de Visegrad en Europe de l'Est) ainsi que des parlementaires ayant travaillé sur la directive européenne de 2020 et des représentants d'institutions dans le domaine de la transparence, de l'éthique publique et de la lutte contre la corruption. Il s'agit du premier colloque organisé en France traitant de cette question à l'échelle européenne à l'heure où les Etats membres doivent intégrer dans leur ordre juridique la directive (UE) 2019/1937 entrée en vigueur le 16 décembre 2019.

Plan d'accès



Renseignements et inscription

Inscription gratuite obligatoire par mail auprès de

Véronique PICARD
Ingénieur d'études

Responsable administrative de l'IRJI François-Rabelais (EA-7496)

veronique.picard@univ-tours.fr

02 47 36 11 70

Date limite d'inscription : 8 octobre inclus

7 heures de formation reconnues pour les avocats



COLLOQUE



Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire
François-Rabelais (EA - 7496)



Faculté de droit, économie & sciences sociales de Tours
Bâtiment B - Salle du Conseil
50 avenue Jean Portalis
37200 Tours



Vendredi 15 octobre 2021

L'AVENIR DE LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE DANS L'UNION EUROPÉENNE

MATINÉE DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

8H45

ALLOCUTIONS D'ACCUEIL

JULIEN BOURDOISEAU, DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE & SCIENCES SOCIALE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES HDR DE DROIT PRIVÉ DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

PIERRE-YVES MONJAL, CO-DIRECTEUR DE L'IRJI FRANÇOIS-RABELAIS (EA 7496), PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

9H00

OUVERTURE

LAURIANNE ROSSI, QUESTEURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, VICE-PRÉSIDENTE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE (OEP)

9H15

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES WOODIE ET WHISTLEPRO

DAGMARA SKUPIEN, PROFESSEURE À L'UNIVERSITÉ DE LODZ ET **LAURA SCOMPARIN**, PROFESSEURE DE DROIT PÉNAL À L'UNIVERSITÉ DE TURIN

I. LES LANCEURS D'ALERTE EN QUÊTE DE PROTECTION

PRÉSIDENTE : **CHRISTIAN GARBAR**,

PROFESSEUR ÉMÉRITE DE DROIT PUBLIC, RÉFÉRENT-DÉONTOLOGUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

9H30

CHARLES FORTIER, « LES SPÉCIFICITÉS FRANÇAISES DU RÉGIME DE L'ALERTE ÉTHIQUE », PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ, RÉDACTEUR EN CHEF DE L'AJFP

9H50

PATRICE ADAM, « LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE DANS LES ENTREPRISES », PROFESSEUR DE DROIT PRIVÉ À L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

10H10

JULIETTE ALIBERT, « LES LANCEURS D'ALERTE DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL », JURISTE AUPRÈS DE LA MAISON DES LANCEURS D'ALERTE

10H30

JOACHIM LEBIED, « LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE DANS LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES », DOCTEUR EN DROIT PUBLIC DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

DISCUSSION ET PAUSE

11H05

LAURA SCOMPARIN, « LA LÉGISLATION ITALIENNE SUR LES LANCEURS D'ALERTE », PROFESSEURE DE DROIT PÉNAL À L'UNIVERSITÉ DE TURIN

11H25

VALERIA FERRARIS, « LE RÔLE DES LANCEURS D'ALERTE DANS LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS », MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SOCIOLOGIE DU DROIT À L'UNIVERSITÉ DE TURIN

11H45

MICHAËL BARDIN, « LES LANCEURS D'ALERTE DANS LE DOMAINE DU RENSEIGNEMENT ET DE LA POLICE SUITE À LA DIRECTIVE DU 7 OCTOBRE 2019 », MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON

DISCUSSION ET PAUSE DÉJEUNER

L'AVENIR DE LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE DANS L'UNION EUROPÉENNE

APRÈS-MIDI DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

II. ENQUÊTES SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

PRÉSIDENTE : **ANTONY TAILLEFAIT**,

PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

14H00

VIRGINIE ROZIÈRE, ANCIENNE DÉPUTÉE EUROPÉENNE, RAPPORTEUR SUR LA DIRECTIVE EUROPÉENNE DE NOVEMBRE 2020 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE (UE) 2019/1937 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, ADOPTÉE LE 23 OCTOBRE 2019 ET PUBLIÉE AU JOUE DU 26 NOVEMBRE 2019, ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 DÉCEMBRE 2019

14H20

OLIVIER LECLERC, « PROTÉGER LES LANCEURS D'ALERTE : LA DÉMOCRATIE TECHNIQUE À L'ÉPREUVE DE LA LOI », DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DU CENTRE DE RECHERCHES CRITIQUES SUR LE DROIT (CERCRID), MEMBRE DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA DÉONTOLOGIE ET DES ALERTES EN SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

14H40

15H45

LE POINT DE VUE INSTITUTIONNEL DE LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

ANIMÉ PAR **EMMANUEL AUBIN**, PROFESSEUR DE DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ DE TOURS, RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, MEMBRE DU COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE : INTERVENTION DU DÉFENSEUR DES DROITS OU DE SON REPRÉSENTANT (**CONSTANCE RIVIERE**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU **MARC LOISELLE**, DIRECTEUR DE LA PROTECTION DES DROITS - AFFAIRES PUBLIQUES) ; **LAURENCE GOUTARD-CHAMOUX**, SOUS-DIRECTRICE DU CONSEIL DE L'ANALYSE STRATÉGIQUE ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'AFA (AGENCE FRANÇAISE ANTI-CORRUPTION) ; **FABIEN MATRAS**, DÉPUTÉ AUTEUR DU RAPPORT SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ; **PIERRE VILLENEUVE**, DIRECTEUR RÉGIONAL DES ACHATS, PRÉFECTURE DE RÉGION BRETAGNE, PROFESSEUR AFFILIÉ À L'EHESP

15H45

16H45

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU RÉSEAU WOODIE ET DU RÉSEAU WHISTLEPRO

SUR LE « WHISTLEBLOWING¹ EN EUROPE OCCIDENTALE » AVEC **CHRISTINA KOUPLI**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PUBLIC À L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON : TRAVAUX SUR LES DISPOSITIFS DE LANCEURS D'ALERTE DANS SEPT PAYS : AUTRICHE, ESTONIE, FRANCE, IRLANDE, ITALIE, ROUMANIE ET SLOVÉNIE

« RÉSULTATS DE LA RECHERCHE WHISTLEPRO DU GROUPE DE VISEGRAD SUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE AU TRAVAIL DANS LES ÉTATS V4 (POLOGNE, HONGRIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, SLOVAQUIE), EN FRANCE ET EN SLOVÉNIE », TRAVAUX RAPPORTÉS PAR **DAGMARA SKUPIEN**, PROFESSEURE À L'UNIVERSITÉ DE LODZ, DIRECTRICE DU PROGRAMME WHISTLEPRO ET **GWENOLA BARGAIN**, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT PRIVÉ À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

¹ Whistleblowing open data impact. An implementation and impact assessment